

AU SOIR D'ALGÉRIE :

d'une conspiration»

L'ANP, tout en menant ses opérations salvatrices de maintien de l'ordre, a conforté le multipartisme sans exclure aucune obédience, elle a respecté la liberté de la presse, elle a tout fait pour que le dialogue entre les Algériens soit le moyen de régler les différends, elle a surtout initié une politique de la main tendue et du pardon en direction de ceux qui ont pris les armes contre leur propre pays.

Si nous avons bien compris, vous revendiquez pour l'armée un droit d'ingérence dans la sphère politique ?

Pourquoi est-ce que vous détournes ce que je dis. L'ANP, et cela je le revendique et je l'assume, a empêché la kaboulistation de l'Algérie.

Que des mémoires à œillères le perçoivent différemment maintenant que le danger est passé est dans la nature des choses. On peut s'en indigner, mais il faut faire avec.

Vous avez écrit de nombreux livres, parmi tous ces ouvrages, il y en a un en particulier que j'ai lu avec intérêt. Il relate avec beaucoup de détails les tenants et les aboutissants de l'opération de janvier 1992.

Vous voulez sans doute parler de l'«arrêt du processus électoral» ? Je suis en train de le mettre en ligne.

J'aurais dû le faire avant, ainsi, les Suisses qui sont, comme chacun sait, méticuleux et précis, auraient eu, avant mon interpellation, une approche totalement différente de la personnalité et de l'action des chefs de l'ANP et surtout de l'action qui prévalait en Algérie à la veille et au lendemain de la démission du président Chadli Bendjedid.

Est-ce que vous ne seriez pas en train de déplacer l'objet de la plainte dont la justice suisse est saisie en rappelant le pourquoi et le comment des événements où le FIS et l'ANP ont eu les premiers rôles ?

Non, tout est inextricablement lié. Ce sont les mêmes commanditaires, les mêmes alliés, les mêmes chapelles politiques, les mêmes intérêts liés par la même finalité.

Dans quelques jours, vous verrez d'autres marionnettes accourir rameutées par les mêmes officines et les mêmes laissés-pour-compte de l'Histoire pour bénéficier de la publicité qu'offre un prétoire.

Vous contestez à la justice suisse le droit de se poser des questions sur les atteintes aux droits de l'homme en Algérie dont vous êtes accusé ?

La meilleure façon de lui contester ce droit est de ne pas répondre à ses questions, or j'ai dit, et je le répète ici, je suis et je resterai à sa disposition.

Le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed vient d'ouvrir une information judiciaire suite à la plainte de M. Belmouhoub pour enlèvement et séquestration...

Laissez-moi poursuivre à votre place. Vous voulez savoir si je suis pour quelque chose dans cette affaire ?

Pas exactement, mon général. Je voulais dire — parce que l'opinion publique l'a ainsi interprété — qui a intérêt à accabler encore Nezzar au moment même où ce dernier se trouve dans une situation délicate ? Personne de vraiment sensé n'a cru à votre implication personnelle, ou à celle de vos proches, dans cet étrange enlèvement.

J'ai lu dans la presse, et vous le confirmez vous-même, que le

procureur de la République est saisi de cette affaire. Il ira jusqu'au bout. Cela je peux vous l'assurer.

Il faut croire que vous n'avez pas que des amis en Algérie. Vous avez dans cette affaire «suisse» nommé Aït Ahmed. Maintenez-vous vos propos ?

J'avais du respect pour le parcours historique de M. Aït Ahmed.

J'ai exprimé, il y a quelques années, ma surprise lorsqu'il a cru de bon goût de comparer le délinquant Souaïdia aux héros de l'OS.

Ses positions politiques sont un peu difficiles à suivre pour ceux qui sont habitués à une certaine constance dans les idées.

En feuilletant récemment de vieilles archives, je suis tombé incidemment sur un article de *La Nation* du 4 juillet 1992, signé par M. A. Boumendil qui dit en substance, à propos du dialogue initié par les autorités de l'époque, que M. Aït Ahmed «aurait rendu hommage au réalisme de l'ANP qui s'est exprimé par la recherche d'une solution au problème de la violence... l'initiative du général-major Khaled Nezzar est pour le

moins louable.

Car ce genre de rencontres peut mener à une sortie pacifique de l'impasse et faire échec à toutes les tentatives de plonger l'Algérie dans le chaos».

Je n'ai pas souvenir d'un quelconque démenti de la part de M. Aït Ahmed.

Je n'ai jamais compris son animosité à l'égard de l'ANP, mais c'est son problème.

L'Etat vous soutient-il dans vos difficultés actuelles ?

Ma réponse sera brève. L'Etat algérien est logique avec lui-même.

Il s'est assumé clairement dans cette affaire. L'actuelle législature fait suite à celles qui l'ont précédée. Il y a une cohérence et une continuité dans l'action.

Pourquoi l'Etat algérien abandonnerait-il un ancien responsable qui a œuvré pour la pérennité de l'Etat et qui a même, peut-être, d'une certaine façon, à un moment, incarné l'Etat ?

Avez-vous le sentiment que le président de la République a fait montre de solidarité avec vous ?

Pleinement !

H. M.

OUVERTURE DU CHAMP POLITIQUE

Le septicisme de Ghozali

Invité hier par le forum des citoyens qui s'est tenu au siège du journal *Minbar El Gharb*, l'ancien chef du gouvernement, M. Sid-Ahmed Ghozali, s'est exprimé au sujet de l'information relayée depuis le début de ce mois quant à l'agrément qui aurait été accordé à son parti.

Amel Bentolba - Alger (Le Soir) - «C'est faux ! Et d'ailleurs il faut exercer son esprit critique, vous êtes le pouvoir, vous violez une loi pendant 10 ans et vous empêchez un parti accepté par la loi d'exercer et vous venez aujourd'hui proposer de changer des lois ? Faudrait d'abord appliquer les précédentes.» Et d'ajouter : «Lorsque j'ai rencontré Abdelkader Bensalah, il m'avait dit : le président de la République juge que le moment est venu d'ouvrir le champ politique et donc nous allons faire de nouvelles lois sur les partis. Je lui ai répondu que ceci est un gros mensonge, car le champ politique est déjà ouvert depuis 1989 !»

L'intervenant demeure sceptique quant à la bonne volonté de l'Etat. «Le pouvoir qui a élaboré une Constitution et instauré le pluralisme, c'est le même qui a violé cette loi, et quand il vient vous dire maintenant je vais faire de nouvelles lois pour ouvrir le champ politique, c'est un grand mensonge, ou il fait semblant. Pour moi, cette nouvelle loi que je n'ai pas lue, et a priori je n'ai pas à lire, n'a



Photo : Samir Sid

pas de sens. Vous m'avez privé de mon droit et maintenant vous venez me promettre que mon parti va obtenir un agrément ? Mais le Front démocratique l'a déjà ! Je veux m'en tenir aux faits et au bon sens.»

Abordant d'autres questions liées à l'actualité, l'ancien chef du gouvernement a dit qu'il ne croit pas un instant à la thèse de la guerre de succession en Algérie. «Est-ce que nous sommes dans une situation où le problème, c'est de savoir qui va être président de la République ?

Ce n'est pas la première fois qu'on parle de succession. Notre problème, ce n'est pas Bouteflika et si on essaye de vous faire croire que notre problème

c'est Bouteflika on vous trompe, je suis bien placé pour le dire», a souligné Sid-Ahmed Ghozali. Et d'ajouter : «La question fondamentale est celle de savoir si ce pouvoir va changer ou non ? S'il ne change pas, quelle importance y a-t-il de savoir qui sera élu ? Ça n'a aucune espèce d'importance.»

Tout en se désolant qu'à la veille du 50^e anniversaire de l'indépendance, il y a ce constat amer que le pays a énormément de difficulté à entrer dans l'Etat de droit, il imputera cela à trois péchés capitaux que le système de fonctionnement a commis.

Car, dit-il, «il est fondé sur l'idée que la société qui fonctionne sous des ordres, c'est faux. Second péché, la non-

responsabilité. Nous sommes dans un régime où celui qui prend les décisions ne rend jamais compte de ses décisions.

Or, seul Dieu n'est pas comptable de ses décisions».

Enfin, pour le dernier péché, l'intervenant parle de non-respect de la loi, citant l'exemple de son parti. «A chaque fois que je réclamaï mon droit, l'on me répliquait : votre dossier est à l'étude. Même s'il y a un délai de deux mois pour rendre la réponse, ce n'est pas suffisant pour rendre une réponse.

C'est un langage que vous ne pouvez pas entendre dans un pays normal, qu'un ministre de la République dise que la loi stipule ceci, eh bien, moi je marche dessus parce que ce n'est pas suffisant. Il aurait pu changer la loi !» Réagissant au sujet de l'interpellation dont avait fait l'objet Khaled Nezzar en Suisse, Sid-Ahmed Ghozali a dit : «Je tiens tout d'abord à dire que je le considère comme un patriote.

Quant à son audition, je pense qu'elle a plusieurs origines. Il y a des pays qui se donnent la compétence universelle, derrière cela, il y a de la manipulation. Pourquoi justement Khaled Nezzar ?

Je n'exclus aucune hypothèse et cette manipulation peut venir de partout. Moi, si j'avais été à sa place, je ne pense pas que j'aurais donné les réponses qu'il a données et, d'ailleurs, je pense que je n'aurais même pas reconnu la compétence de ce tribunal.»

A. B.